

Département du Cher

Commune d'ARÇAY

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 5 mars 2021

Le conseil municipal se tient dans la salle des fêtes de la commune. Des précautions particulières de distanciation ont été prises par rapport à la crise sanitaire de la COVID-19. Chaque membre dispose d'une table individuelle.

Date de convocation : 1^{er} mars 2021

À 18h36, la séance est déclarée ouverte.

Présents : Aleksandar CENIC, Paul RITZO DAOUT, Olivier NICOLAS, Armand PLISSON, David MARTEL, Stéphane HAMELIN, Jeanne ROMERO, Marc MEUNIER, Didier GUERRY, Angélique METIVET, Emmanuelle BOUYER, Stéphane COULEBEAU.

Excusés : Karine MEGE donne son pouvoir à Emmanuelle BOUYER, Olivier STOJANOVIC donne son pouvoir à Armand PLISSON.

Absents : Éric NICOLI

La secrétaire de mairie Émilie MARIN est également présente.

Le Quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Secrétaire : David MARTEL

Approbation des Procès-Verbaux des Conseil Municipaux du 5 février 2021

Le Conseil Municipal a délibéré les points suivants :

➤ **Nomination et Élection du 1^{er} Adjoint au Maire (Délibération)**

Le Maire revient sur la démission d'Éric NICOLI qui a bien été actée par la Préfecture. Il nous fait la lecture du courrier de la Préfecture reçu le 04 Mars 2021, acceptant, conformément aux dispositions de l'article L.2122-15 du CGCT, la démission d'Éric NICOLI de sa fonction de premier adjoint au maire de la commune d'Arçay demandée par courrier le 17 Février 2021.

Suite à cette lecture le maire demande qui se porte candidat pour le poste de 1^{er} adjoint.

Olivier NICOLAS se présente en tant que candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret comme le précise l'article L.2122-7 du CGCT. David MARTEL demande s'il serait possible d'avoir des assesseurs pour procéder aux ramassages de bulletins et au dépouillement. Emmanuelle Bouyer et Jeanne Romero sont volontaires pour être assesseurs.

14 bulletins sont ramassés et comptés.

Olivier NICOLAS :	13 voix.
Jeanne ROMERO :	1 voix.
Blanc et Nuls :	0 voix.

Le conseil municipal élit Olivier NICOLAS en tant que 1^{er} adjoint au maire

➤ **Arrêté de délégations du maire au 1^{er} adjoint**

Le maire propose au conseil municipal de donner à Olivier NICOLAS, 1^{er} adjoint élu ce jour, les délégations suivantes :

- Budget et Finances
- Délégué suppléant de Bourges PLUS pour remplacer le maire lors des réunions des Bureaux Communautaires et Conseils Communautaires.

Il est procédé au vote de principe pour approuver les délégations accordées à Olivier NICOLAS :

Pour : 14 voix.

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

Le conseil municipal approuve les délégations « Budget et Finances » et de suppléer le maire aux réunions de Bourges PLUS que le Maire souhaite donner au 1^{er} adjoint.

➤ **Présentation et vote pour solliciter le Fonds de Concours 4^{ème} Génération de Bourges PLUS ainsi que le plan de financement pour l'achat du matériel informatique de l'école d'Arçay**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'investissement, qui est l'acquisition de matériel informatique pour l'école d'Arçay.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de le solliciter, d'approuver le plan de financement ci-dessous et d'accorder au Maire ou son représentant la signature de tout document se rapportant à cette demande.

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
Équipements numériques de la classe	4 030,00 €	Label écoles numériques 2020 (État)	2 015,00 €	50 %
		Fonds de Concours 4 ^{ème} Génération (Bourges PLUS)	1007.50 €	25 %
		Commune d'Arçay	1007.50 €	25 %
TOTAL	4 030,00 €	TOTAL	4 030,00 €	100 %

Le Conseil Municipal procède au vote :

Pour : 14 voix.

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le fait de solliciter le Fonds de Concours 4^{ème} Génération de BOURGES PLUS. Ce plan de financement est également approuvé. Le conseil accorde au Maire ou son représentant la signature de tout document se rapportant à cette demande.

➤ **Présentation et vote du plan de financement modifié pour la réfection et la sécurisation de voiries**

1°) Plan de Financement pour le Fonds de Concours 4^{ème} Génération de Bourges PLUS

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter le Fond de Concours 4^{ème} Génération de Bourges PLUS, d'approuver le plan de financement ci-dessous et d'accorder au Maire ou son représentant la signature de tout document se rapportant à cette demande.

Sécurisation des voies de circulation de la commune d'Arçay :

Dépenses		Montant HT	Recettes	Montant HT	Pourcentage
Travaux de sécurisation		42 773,00 €	Amendes de Police (Département)	4 730,00 €	9 %
Réalisation de 2 chemins piétonniers sur la Grande Rue et sur les Brissets		7 500,00 €	Dispositif voiries (Département)	10 447,00€	20 %
Un radar pédagogique autonome		1 960,00€	DETR (État)	20 893,20 €	40 %
			Fonds de Concours 4 ^{ème} Génération (BOURGES PLUS)	5 716,20€	11 %
			Commune d'Arçay	10 446.60 €	20 %
TOTAL		52 233,00 €		52 233.00 €	100 %
Tva 20%	10 446 ,60 €				
Montant TTC	62 679,60 €				

Le Conseil Municipal procède au vote :

Pour : 14 voix.
Contre : 0 voix.
Abstention : 0 voix.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, dans le cadre de la sécurisation des voies de circulation de la commune d'Arçay, de solliciter Fonds de Concours 4^{ème} Génération de BOURGES PLUS, ce plan de financement et accorde au Maire ou son représentant la signature de tout document se rapportant à cette demande.

2°) Plan de financement rectifié pour la DETR et le Département

Il est proposé ce jour un plan de financement RECTIFIÉ qui remplace celui voté lors du conseil du 08 Janvier 2021 et d'accorder au Maire ou son représentant la signature de tout document se rapportant à cette demande.

Réfection et Sécurisation des voiries de la commune d'Arçay :

Dépenses		Montant HT	Recettes	Montant HT	Pourcentage
Réfection complète : Chemin de la Fraisière + Chemin de la Mignonnerie et Chemin des Grands Champs		42 773,00 €	DETR (État)	20 893,20 €	40 %
Réalisation de 2 chemins piétonniers sur la Grande Rue et sur les Brissets		7 500,00 €	Dispositif voiries (Département)	10 447,00€	20 %
Un radar pédagogique autonome		1 960,00€	Amendes de Police (Département)	4 730,00 €	9 %
			Fonds de Concours 4 ^{ème} Génération (BOURGES PLUS)	5 716,20€	11 %
			Commune d'Arçay	10 446,60 €	20 %
TOTAL		52 233,00 €		52 233,00 €	100 %
Tva 20%	10 446 ,60 €				
Montant TTC	62 679,60 €				

Le Conseil Municipal procède au vote :

Pour : 14 voix.

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce plan de financement pour la réfection et la sécurisation des voiries et accorde au Maire ou son représentant la signature de tout document se rapportant à cette demande.

➤ **Finalisation du choix de remplacement du tracteur tondeuse KUBOTA.**

Lors de la Commission Communale des Travaux du 19 Février 2021, Marc MEUNIER nous a présenté les devis pour remplacer le tracteur KUBOTA. Pour rappel le tracteur KUBOTA actuel est non fonctionnel

- Réparation du KUBOTA actuel, pour un coût minimum de 4000€. Ce coût pourrait augmenter en fonction des avancées des réparations et des découvertes éventuelles. De plus nous garderions un tracteur ancien et potentiellement mal entretenu. **La commission a donné un avis défavorable à cette solution.**
- Achat d'un tracteur, plusieurs propositions de John Deer, Iseki ou Kubota. **La commission a donné un avis défavorable à cette solution car très coûteuse.**
- Location avec option d'achat (LOA) ou achat à crédit d'un tracteur KUBOTA. La seule différence est l'ajout d'une mensualité en fin de LOA si nous souhaitons « acheter » concrètement le tracteur. **La commission a donné un avis favorable à cette solution car elle permettra d'acquérir un tracteur rapidement.**

David MARTEL propose pour faire avancer le débat de voter la solution retenue, pour prendre un tracteur KUBOTA en LOA.

Pour : 14 voix.

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le fait de prendre un tracteur KUBOTA en LOA.

Puis le débat reprend sur l'échéance arrivant au printemps ou encore du potentiel de tonte de la commune sur cette même période.

David MARTEL propose un second vote pour inclure l'entretien du tracteur dans cette LOA.

Pour : 14 voix.

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le fait d'inclure l'entretien du tracteur KUBOTA dans la LOA.

➤ **Présentation et choix d'une fourrière animale et vote de la convention**

Pour rappel, la mairie avait une convention avec la SPA les années précédentes, sauf en 2020 où elle n'avait pas été renouvelée.

Le maire présente donc la convention proposée par la SPA de la route des 4 vents. Le prix est de 360,50€ (0,70 centimes / habitants soit $0,70 \times 515 = 360,50\text{€}$).

David MARTEL prend la parole pour rappeler que les animaux trouvés « errant » sur le territoire communal sont à la charge de la commune. La mairie possède un détecteur de puce pour animaux. Les animaux équipés d'une puce pourront être identifiés et leurs propriétaires pourraient être contactés.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Pour : 13 voix.

Contre : 1 voix, Jeanne ROMERO.

Abstention : 0 voix.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ladite convention.

• **Rapport de la Commission Communale Création de la salle des fêtes du 12 Février 2021.**

Cette première Commission Communale pour la Création de la salle des fêtes été destinée à définir le besoin. En effet avant de se lancer dans la technicité du projet, nous devons établir ce qu'est notre besoin pour cette salle. Selon les discussions de brainstorming lors de cette commission les idées ont été les suivantes :

- La salle doit être polyvalente et modulable avec des cloisons mobiles
- La salle doit pouvoir être utilisée en cantine pour les élèves de l'école
- La cuisine doit pouvoir comprendre 2 espaces distincts pour pouvoir séparer la cuisine dédiée à la cantine et l'école et la cuisine dédiée à l'espace commun et salle des fêtes.
- La salle pourrait accueillir des spectacles avec une scène fixe ou rétractable
- La salle pourrait accueillir des activités sportives et un espace de réunion ou de co-working
- La salle des fêtes pourrait accueillir 150 personnes, ce nombre est un objectif, en fonction des contraintes réglementaires et de surfaces, ce nombre peut être amené à diminuer.
- L'épandage pourrait également être repensé pour gagner de la place pour la nouvelle implantation.
- Le parking serait amené à disparaître derrière l'école. En effet dans sa forme actuelle il n'est pas durable.
- Un étage peut être prévu, reste à définir ce qu'il est possible d'y faire, soit un espace de stockage (notamment pour le rugby), ou un logement.

Ces idées seront évidemment étudiées et leur réalisation peut être compromise en fonction des contraintes réglementaires notamment.

Dans un premier temps cette commission a défini les besoins sur cette nouvelle salle des fêtes. Effectivement pour la réalisation, cela sera un sujet à part entière, notamment pour la gestion de la cantine durant la période des travaux. Plusieurs solutions sont envisageables.

Le maire demande quel serait le budget associé à cette réalisation de salle des fêtes. David MARTEL et Didier GUERRY lui répondent que le budget serait entre 1 et 1,2 millions d'euros. Le début des travaux pourrait être Juillet 2023.

Une liste d'actions a été définie d'ici la prochaine commission.

- **Rapport de la Commission Communale des Travaux du 19 Février 2021.**

David MARTEL présente le projet sur les murs des cimetières. Marc MEUNIER a fait faire plusieurs devis pour la réfection complète des murs du cimetière le plus ancien. Il faudra avoir le retour des architectes des bâtiments de France pour savoir si le mur du cimetière est sujet à des restrictions de construction. Si tel n'est pas le cas, une autre solution plus économique pourra être envisagée.

Plusieurs devis nous sont parvenus pour les huisseries de l'école et des stores du logement au-dessus de la garderie.

Marc MEUNIER a également fait réaliser un devis pour l'entretien du sol du City-Stade. Ce devis viendra compléter l'autre devis pour l'achat de lasure pour les rambardes du City-Stade.

- **Questions diverses**

L'ordre du jour a été parcouru dans son intégralité.

Le maire nous résume les différents points qu'il a eus à aborder durant ces dernières semaines :

Il nous informe qu'il a établi un contrat d'une durée de 3 ans à compter du 01 Mars 2021 pour la secrétaire de mairie Émilie MARIN. Le conseil municipal se réjouit de cette nouvelle.

Le Maire nous informe qu'il a recontacté la société DEFIM pour les diagnostics énergétiques des logements à louer au-dessus des écoles. Il a pu négocier le tarif de la prestation.

Le Maire a organisé plusieurs visites pour le logement au-dessus de la classe des CE1-CE2. Une personne a été retenue, son dossier est complet. Après le retour des diagnostics énergétiques, le logement sera loué à 400€ charges non comprises.

Pour le deuxième logement au-dessus de la garderie, le Maire et Jeanne ROMERO ont effectué l'état des lieux de la locataire sortante. Un rafraîchissement pourra être fait également ainsi que la pose de store sur les fenêtres de toit.

Le Maire nous indique avoir pris contact avec le notaire Maître PREVOST pour la rétrocession du lotissement des Rimbarts. Pour rappel cette rétrocession s'élevait à un euro symbolique.

Jeanne ROMERO indique que suite à la lecture du courrier de la commune de Trouy, les éoliennes ne verront probablement jamais le jour en raison des freins évoqués dans ce courrier.

Aleksandar CENIC demande où en sont les devis sur le four de la cantine. Le maire lui répond que nous n'avons pas encore reçu le devis de la société Euromat 18. Cet achat pourra être financé par le fond de concours 4^{ème} Génération de Bourges PLUS.

David MARTEL évoque les réunions du 15 Février 2021 sur le PLUi et sur le GEPu avec Bourges PLUS.

Marc MEUNIER demande des nouvelles du cantonnier. Le maire lui répond qu'il pourrait revenir d'ici un ou deux mois en fonction de sa convalescence. En attendant Maryline CHAMPEAUX le remplacera sur les espaces verts. Pour remplacer Maryline CHAMPEAUX sur l'école, Samantha PEREIRA va de nouveau intervenir sur la cantine notamment.

Paul RITZO DAOUT demande s'il serait possible de réaliser un élagage des arbres de la place De Maynard.

Paul RITZO DAOUT demande des nouvelles sur la vente du domaine de Lazenay. Le maire lui répond que la future acheteuse a eu un retour de la banque suite au deuxième diagnostic estimatif de la société DEFIM.

Paul RITZO DAOUT souhaite se retirer de la Commission Communale Communication et de la Commission Communale de la Gestion de la Salle des fêtes. Le maire lui répond qu'il devra lui faire un courrier pour acter de cette demande.

À 21h14, la séance est levée.